COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

RAPPORT ANNUEL 2019

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer – CS 70002
17501 JONZAC Cedex

HAUTE SAINTONGE

SOMMAIRE

Mot du Président 3

I. Synthèse introductive

A. Présentation générale du service 4
B. Les événements marquants de l'année 2018 9
C. Données chiffrées 2018 11

II. Rapport technique

A. Le service de collecte des déchets ménagers 12
B. Les déchèteries 16
C. Le recyclage, le traitement et la valorisation des déchets collectés 18
D. La communication 21

III. Rapport social

A. Des professionnels au service des usagers 22
B. Les conditions de travail et la sécurité des agents 23

IV. Rapport financier

A. Dépenses du service 24
B. Recettes du service 25
C. Coût de revient par habitant 26
D. Investissements 27

V. Perspectives 2019 28

VI. Extensions des consignes de tri 28

VII. Enjeux financiers 28

Jean-Michel RAPITEAU, Président de la commission de Gestion des déchets Ménagers.

L'année 2018 ressemble fortement à 2017 si on regarde les tonnages des produits collectés et traités. Cependant on constate une augmentation du coût résiduel par habitant de pratiquement 10 euros, soit 12.90 % de plus. L'explication est la suivante d'une part sur les augmentations des charges et d'autre part sur la diminution des aides diverses. Par exemple, le coût de l'enfouissement a augmenté de 3% soit 33 000 €, le coût de la collecte des ordures ménagères y compris les transferts des déchèteries de 4 % soit 220 000 € principalement en raison des augmentations de carburant, de la masse salariale suite à la diminution des contrats aidés, et en matière de recettes la baisse des cours des matériaux recyclés et aides diverses. Au total, cela représente en chiffres ronds une hausse des charges de plus de 4 % soit 270 000 € avec une diminution de près de 20 % des recettes soit 390 000 € sur l'exercice 2018 par rapport à 2017. Toutefois, ce coût résiduel par habitant reste en deçà de la moyenne régionale.

Le grand changement de cette année, avec ses conséquences sur l'emploi dans le sud Saintonge, a été l'arrêt de la chaine du tri sélectif de Suez à Clerac en juin 2018. En effet, Suez a justifié cet arrêt par le manque de tonnage à traiter car seules les collectivités de la CDA de Royan Atlantique et notre CDCHS alimentaient régulièrement ce centre de tri. Avec l'extension des consignes de tri, les investissements à réaliser étaient disproportionnés par rapport aux tonnages entrants. Nous avons donc contracté avec nos voisins et amis charentais pour optimiser leur centre de tri de Mornac (16) dans des conditions tout à fait acceptables.

Nous avons terminé les investissements très lourds de nos déchèteries de Guitinières et Lorignac, afin de se mettre aux nouvelles normes de sécurité et réaliser l'extension nécessaire pour traiter les nouvelles filières de récupération des matériaux à recycler.

Comme indiqué l'an passé, 2019 est une année de transition et d'expérimentation pour se préparer aux nouvelles obligations et, peut-être, aux nouveaux opérateurs issus des appels d'offres, pour un début le 13 Janvier 2020. Nous allons entrer dans un nouveau challenge pour assurer le meilleur service à la population tout en maintenant un coût le plus ajusté.

SYNTHÈSE INTRODUCTIVE

A. Présentation générale du service

Une mission de service public

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge possède les compétences collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers pour ses administrés.

Le Territoire

La Communauté des Communes de le Haute-Saintonge est constituée de 129 communes réparties sur 4 cantons depuis le 1er janvier 2016. La CDCHS a une population de 67 892 habitants au 1er janvier 2018 (population INSEE 2012 sans double compte - recensement intermédiaire)

Tableau 1 Population répartie par Canton

CANTON	POPULATION INSEE
Canton de Jonzac	20 663
Canton de Pons	21 277
Canton des 3 Monts	23 837
Canton de Thénac	2 115
TOTAL	**67 892**

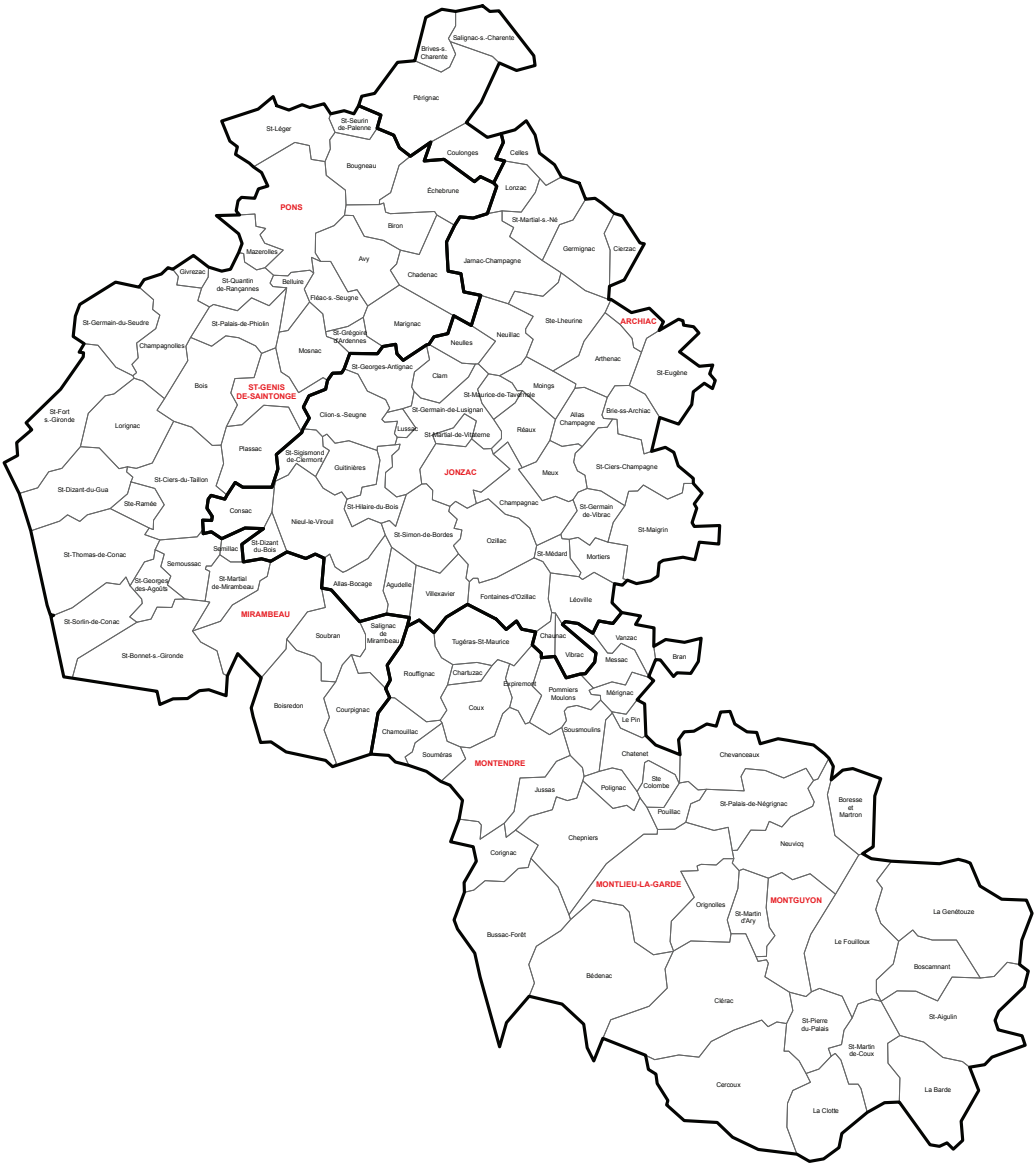

Limite Communale

Limite Cantonale (selon le décret n°2104-269 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Charente-Maritime)

SYNTHÈSE INTRODUCTIVE

Les équipements du territoire nécessaires à la gestion des déchets

Pour satisfaire les besoins en matière de gestion des déchets, la collectivité possède sur son territoire :

- un centre de transfert pour les ordures ménagères à Jonzac : il appartient à la Communauté de Communes et est exploité par Suez Environnement,
- un centre de transfert pour la collecte sélective à Plassac : il appartient et est exploité par Suez Environnement,
- une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) à Clérac appartenant et exploitée par SOTRIVAL, filiale de Suez Environnement,
- un centre de tri à Clérac pour les déchets recyclables, il appartient et est géré par SOTRIVAL,
- 7 déchèteries (dont une gérée par l'entreprise privée SOTRIVAL et mise à disposition gratuitement aux habitants de la CDCHS, les six autres appartenant à la CDCHS) + 2 déchèteries hors territoire, sous convention avec CALITOM, Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de Charente,
- deux modes de collecte : régie (communes adhérentes au Syndicat Intercommunal de Cylindrage et Nettoiement (SICN), ex cantons de Montguyon et Montlieu La Garde) et prestataire (le reste du territoire).

TRI
DIESTER

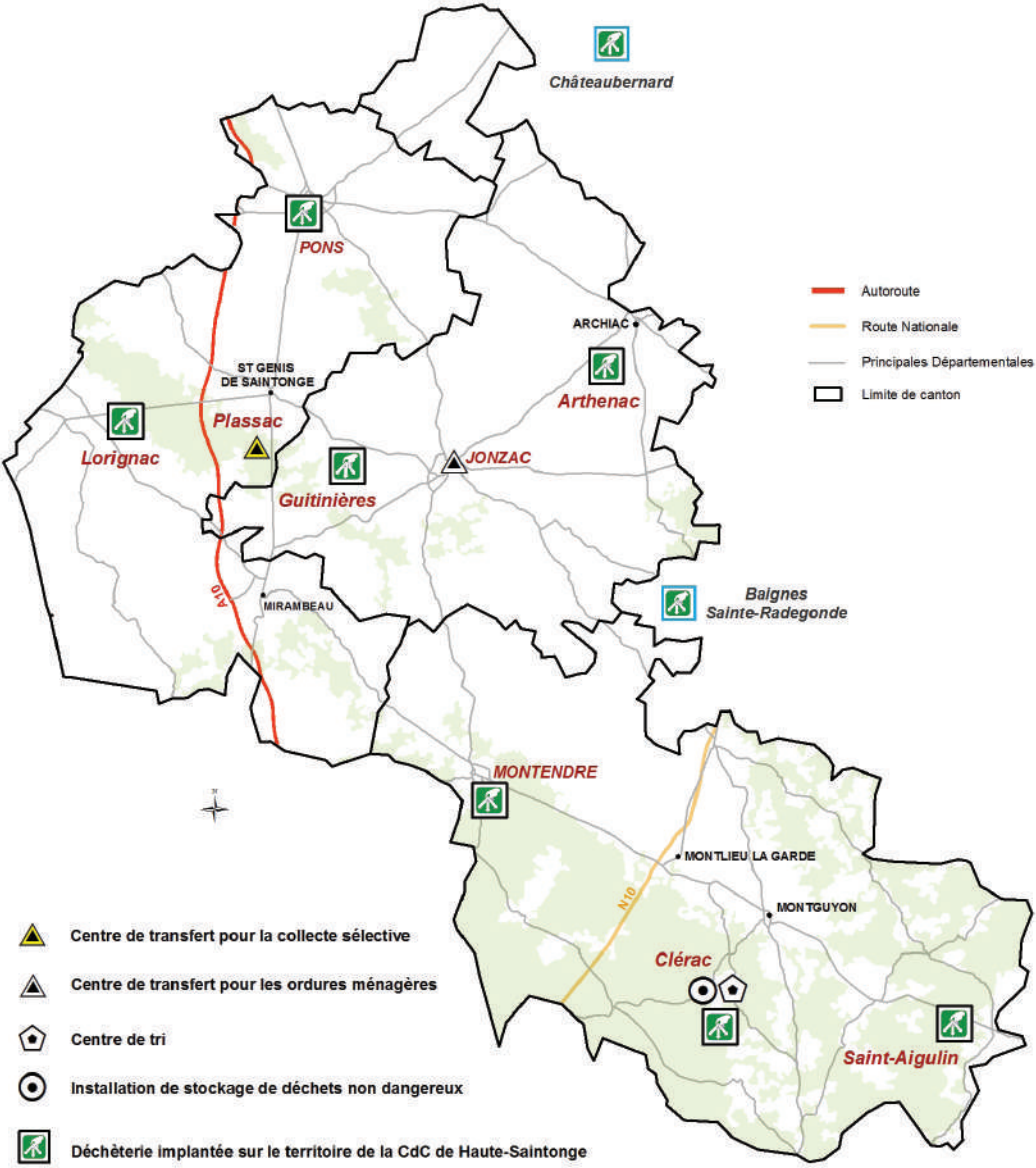
Châteaubernard
PONS
ARCHIAC
Arthenac
ST GENIS
DE SAINTONGE
Plassac
Lorignac
JONZAC
Guitinières
A10
MIRAMBEAU
Baignes
Sainte-Radegonde
MONTENDRE
MONTLIEU LA GARDE
N10
MONTGUYON
Clérac
Saint-Aigulin
Autoroute
Route Nationale
Principales Départementales
Limite de canton
Centre de transfert pour la collecte sélective
Centre de transfert pour les ordures ménagères
Centre de tri
Installation de stockage de déchets non dangereux
Déchèterie implantée sur le territoire de la CdC de Haute-Saintonge
Déchèterie implantée hors du territoire de la CdC de Haute-Saintonge (sous convention avec CALITOM)

SYNTHÈSE INTRODUCTIVE

La Commission Gestion des déchets ménagers

Afin d'établir une stratégie en matière de gestion des déchets ménagers, 37 délégués de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge travaillent au sein de la commission Déchets ménagers sous la Présidence de Monsieur Rapiteau également 1er Vice-Président de la CDCHS.

Tableau 2 Liste des délégués membres de la commission déchets ménagers

DÉLÉGUÉS MEMBRES DE LA COMISSION	STATUTS
BASTERE François	Maire de Montguyon
BAUDRIT Jean-Yves	Maire d'Echebrune
BERTEAU Rémi	Maire de St Martin de Coux
BERTRAND Georges	Maire de Champagnolles
BOUSSION Roland	Maire de Nieul le Virouil
BOUYER Jean-Jacques	Maire de Corignac
BROTTEAU Guy	Maire de Réaux sur Trèfle
CABRI Christophe	1er adjoint de Jonzac
CAPPELAERE Gérard	Maire de St Dizant du Bois
CORBIERE Jean-François	Maire de St Germain du Seudre
DESSAIVRE Jean-Jacques	Maire de Belluire
DUGUE Christian	Maire de Pérignac
EDOUARD Loïc	Maire de St Médard
FRADON Jean-Marie	Maire de Pouillac
GARNIER Evrard	Maire de Lorignac
GRUEL Marie	Conseillère Municipale de Montendre
GUIMBERTEAU Chantal	Maire d'Arthenac
JULLIEN Jacques	Maire de St Aigulin
LAMANT Jean-Louis	Maire de Cierzac
LOUASSIER Michel	Maire de Chepniers
MAINDRON Bernard	Maire d'Allas-Champagne
MARC Maurice	Maire de Germignac
MATTIAZZO Lise	Maire de Bussac-Forêt
MAZZOCCHI Jean-François	Maire de St Dizant du Gua
MORASSUTTI Nicolas	Maire de Montlieu la Garde
NIVARD Laurent	Maire de St Bonnet sur Gironde
OCTEAU Bernadette	Maire de St Sigismond de Clermont
OLIVIER Fabrice	Maire de Ste Ramée
PAIN Charles	Maire de Sémillac
PASQUET Guy	Maire de Clérac
PLAT Pierre	Maire de Chartuzac
POTIER Jean-Philippe	Maire de Guitinières
RAPITEAU Jean-Michel	Maire d'Orignolles Président de la commission déchets
ROBERT Pascale	Maire de St Martial de Mirambeau
SEGUIN Bernard	Maire de Messac
TROGER Joël	Maire d'Avy
VINET Monique	Conseillère à Pons

B. Les évènements marquants 2018

La collecte des pneus se poursuit

Pour lutter contre les dépôts sauvages, la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a choisi d'équiper les déchèteries de Guitinières, Montendre et Pons d'une benne à pneus. Les pneus acceptés sont les pneus de véhicules légers et motos propres et secs. Tous les autres sont refusés afin de satisfaire les modalités demandées par l'éco-organisme Aliapur. Seuls les frais de location du contenant sont à la charge de la collectivité, une collecte par mois est effectuée sur ces déchèteries à la charge d'Aliapur.
En 2018, cette collecte a permis de recycler près de 40 tonnes de pneus.

ALIAPUR

COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

Fermeture du centre de tri de Clérac

Le centre de tri de Sotrival situé à Clérac a fermé en mai 2018 car le process était inadapté aux nouveaux critères de tri.
Pour la fin de l'année 2018, la collecte sélective a été triée au centre de tri ATRION de CALITOM à Mornac (16).

La collecte des papiers de bureau se poursuit !

Une collecte spéciale papiers de bureau a été mise en place en septembre 2014. Elle est destinée aux entreprises, administrations, lycées, collèges et écoles qui ont une forte production de papier.
En 2018, de nouveaux participants se sont inscrits à cette collecte, actuellement près de 200 établissements y participent ! Cette année, la collecte a permis de valoriser plus de 20 tonnes de papier qui, auparavant, étaient souvent jetés dans les ordures ménagères. Depuis le début c'est plus de 100 tonnes de papiers qui ont été valorisées !

ecofolio
Tous les papiers ont droit à plusieurs vies.

Je trie mes papiers de bureau

Les réalisations en 2018 - Les chiffres clés

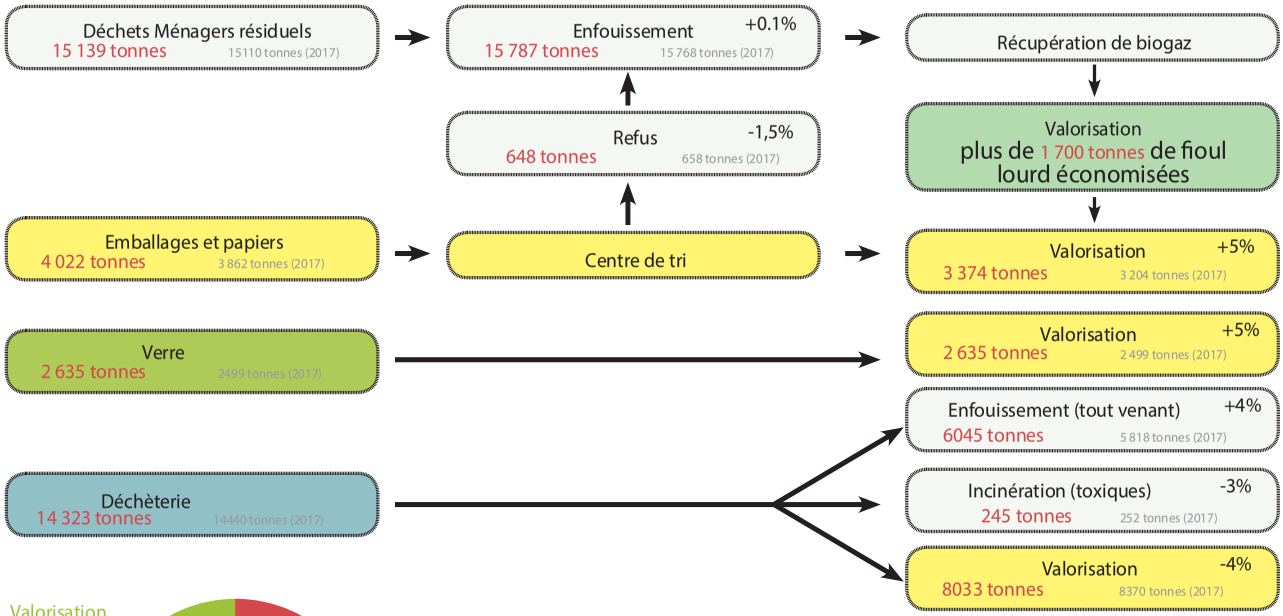

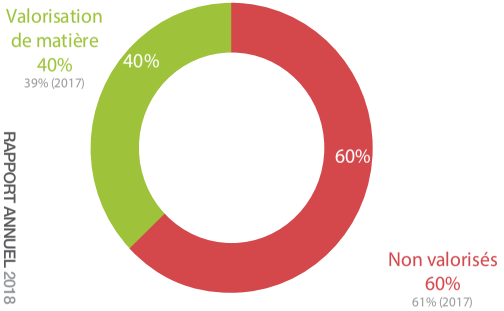

	Tonnages produits	En kg par habitant
Déchets ménagers résiduels	15 139 tonnes 15 110 tonnes (2017)	223 kg/hab 223kg/hab (2017)
Emballages recyclages / papiers	4 022 tonnes 3 565 tonnes (2017)	59 kg/hab 57 kg/hab (2017)
Verre	2635 tonnes 2 418 tonnes (2017)	39 kg/hab 37 kg/hab (2017)
Déchèterie	14 323 tonnes 12 873 tonnes (2017)	211 kg/hab 213 kg/hab (2017)
TOTAL	36 119 tonnes 35911 tonnes (2017)	532 kg/hab 530 kg/hab (2017)

RAPPORT TECHNIQUE

A. Le service de collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers en Haute-Saintonge s'effectue de deux façons différentes :
- sur les cantons du nord de la Haute-Saintonge, la collecte est effectuée par un prestataire privé, SUEZ Environnement basé à Plassac.
- pour les communes adhérentes au SICN, au sud, la collecte se fait en régie directe avec le matériel de la CDCHS et la mise à disposition de personnel du Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoiement basé à Montguyon.

Collecte des ordures ménagères résiduelles

Les habitants de la Haute-Saintonge bénéficient d'un service de collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte dans les centres des plus grandes communes et en collecte de proximité dans les villages plus retirés. Pour la collecte de proximité, des bacs sont placés dans les villages, un bac pour 4 ou 5 foyers, et les habitants doivent déposer leurs sacs dans les bacs. Toutes les communes sont collectées une fois par semaine sauf le centre ville de Jonzac qui bénéficie de trois collectes par semaine et les communes de Montendre et Pons qui ont deux collectes par semaine.
Les bacs de regroupement permettent aux usagers de se débarrasser de leurs sacs d'ordures ménagères à tout moment de la semaine sans se soucier du jour de ramassage.

Collecte sélective

La collecte sélective concerne tous les déchets recyclables ; c'est-à-dire les emballages papiers, cartons et le verre.
La collecte du verre s'effectue en apport volontaire aux colonnes de tri situées dans les communes.
La collecte des emballages papiers cartons s'effectue quant à elle de deux manières :
- soit en apport volontaire comme pour le verre,
- soit en collecte de proximité (ou porte à porte pour les bourgs) à l'aide de sacs jaunes distribués gratuitement aux habitants

Depuis fin 2013, toutes les communes bénéficient de la collecte sélective en sacs jaunes. Les communes sont collectées une fois par semaine ou tous les 15 jours selon les cas.

La collecte en apport volontaire

La collecte en apport volontaire concerne le verre ménager, c'est à dire les bouteilles et pots en verre. Ils sont collectés dans des colonnes vertes présentes dans chacune des communes du territoire. Il y a environ 400 colonnes à verre réparties sur les 129 communes. Dans certaines communes, il reste quelques colonnes d'apport volontaire pour la collecte sélective (emballages, papiers et cartons). Ces colonnes acceptent la même chose que la collecte sélective en porte à porte, c'est pourquoi elles ont disparu petit à petit avec l'arrivée des sacs jaunes. Il reste 59 colonnes emballages réparties sur 31 communes.

Le fonctionnement au quotidien

Il existe différents contenants pour la collecte des déchets ménagers :

Types de déchets	Mode de collecte	Contenant
Ordures ménagères résiduelles	Porte à porte Collecte de proximité	Sacs ou bacs normalisés Bacs de 660 L ou 770 L
Emballages ménagers recyclables et papiers	Porte à porte Collecte de proximité	Sacs jaunes translucides ou bacs normalisés Bacs de 770 L ou 660 L
	Apport volontaire	Colonnes de 4m^3
Verre	Apport volontaire	Colonnes de 4m^3

Les sacs jaunes sont à retirer auprès de chaque mairie.

Les unités d'œuvre de la collecte

Ci-dessous sont détaillés les tonnages collectés et l'activité de la collecte des déchets ménagers.

Les tonnages collectés en 2018 :

	Prestation	Population INSEE 2018	Tonnages collectés	Evolution par rapport à 2017
Ordures ménagères résiduelles	Régie SICN	17 024	3 847 t	+ 2%
	Prestataire privé	50 801	11 292 t	- 0,4%
Emballages recyclables (porte à porte)	Régie SICN	16 944	963 t	+ 16,9%
	Prestataire privé	50 801	2 831 t	+ 1,7%
Emballages recyclables (apport volontaire)	Prestataire privé	60 369	228 t	- 10,6%
Verre	Prestataire privé	67 892	2 635 t	+ 5,4%

Pour l'année 2018, la production d'ordures ménagères n'a pas beaucoup évolué tandis que la collecte sélective a fortement augmenté dans le sud du territoire.
Pour la production d'emballages en verre, elle a également fortement augmenté ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs années.

RAPPORT TECHNIQUE

L'activité des prestataires de collecte des déchets ménagers :

Prestation	kms parcourus	Nombre de litres de carburant	Nombre de véhicules	Nombre de personnes	Nombre d'accidents du travail	Consommation de carburant en litres pour 100 km
Régies SICN	104 017	59 996	4	6	0	57,67
Emballages ménagers recyclables et papiers SUEZ environnement	353 576	183 276	10	24	1	51,83
Prestataire Brangeon Environnement BRANGEON Environnement	55 367	21 690	1	1	0	39,17

L'autocollant STOP PUB

La quantité de publicité reçue chaque année représente 30 kilogrammes par foyer. L'autocollant STOP PUB permet de ne plus recevoir de publicité mais laisse la possibilité de recevoir les informations des collectivités (mairies, CDCHS, département).
Cet autocollant est disponible gratuitement à la Communauté de Communes et dans toutes les mairies.
Suite à une enquête, beaucoup de foyers souhaitent recevoir la publicité.

La collecte des textiles

70 points de collecte des textiles sont répartis sur le territoire. Les textiles sont collectés par deux organismes ECOVAL et Le Relais situés tous les deux en Gironde.
Sont acceptés les déchets suivants :

- les vêtements propres en bon état ou abîmés,
- le linge de maison et tissu d'ameublement,
- les chaussures attachées par paire,
- la maroquinerie,
- les petits jouets.

Depuis le début de l'opération de collecte en 2011, près de 1 690 tonnes de textiles ont été collectées et valorisées. 57 % des textiles sont réutilisables, ils sont donc revendus (6 % en France et 51 % dans les pays émergents). 39 % du tri sont recyclés soit en chiffon d'essuyage (14%) soit en feutre phonique (25%). Au final, il ne reste que 4 % de déchets.

Le territoire est également doté d'associations locales ou de chantiers d'insertion comme la Malle aux trésors à Chevanceaux. Ne les oublions pas, ces structures ont besoin aussi de textiles !

La recyclerie Emmaüs

En collaboration avec Emmaüs, notre recyclerie fonctionne depuis juillet 2011 à la déchèterie de Guitinières. Elle permet de détourner de la benne de tout-venant et donc de l'enfouissement, les biens d'équipement (meubles, jouets, bibelots, vaisselles, livres, outils, équipements électriques…).

Depuis 2013, la recyclerie s'est développée sur les autres déchèteries. Le lieu principal de dépôt reste sur la déchèterie de Guitinières, où un agent de valorisation est toujours en poste pour recevoir les administrés et tester les objets électriques. Sur les 5 autres déchèteries, ce sont les gardiens (de la déchèterie) qui mettent les objets de côté. Chaque semaine, l'un des agents de valorisation Emmaüs vient les récupérer et les centralise sur Guitinières.
Les objets ainsi détournés sont amenés à la Communauté Emmaüs de Saintes située à Saint Romain de Benêt pour être réparés et revendus.

Le compostage domestique

La CDCHS délivre toujours des composteurs gratuitement à raison d'un seul par foyer.
Fin 2018, 154 foyers supplémentaires se sont engagés à composter leurs déchets ! Au total 8 461 foyers pratiquent le compostage en Haute Saintonge !

Faites votre Compost
De la poubelle au jardin

B. Les déchèteries

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge possède 6 déchèteries situées sur les communes suivantes : Arthenac, Guitinières, Lorignac, Montendre, Saint Aigulin et Pons.
Il y a également une déchèterie sur la commune de Clérac qui est gérée par Sotrival (société qui gère également l'installation de stockage des déchets non dangereux et le centre de tri).
Enfin, pour satisfaire les habitants se situant à la frontière du département de la Charente, la CDCHS a établi une convention avec CALITOM, syndicat de collecte et de traitement des déchets de Charente, afin qu'ils puissent utiliser les déchèteries de Baignes et Châteaubernard.
Soit au total neuf déchèteries pour permettre aux Hauts-Saintongeais de se débarrasser de leurs déchets dans de bonnes conditions.

L'accès à ces déchèteries est gratuit pour les particuliers. Les déchets acceptés par les déchèteries sont les suivants : carton, déchets verts (végétaux), bois, ferraille, tout-venant, verre, papier, emballages, électroménager, gravats, huiles de vidange, huiles de friture, les déchets ménagers spéciaux (toxiques), piles, cartouches d'encre, ampoules, néons, batteries.

En revanche, certains déchets sont payants pour les professionnels : le tout-venant, les gravats et les déchets verts. Le dépôt du carton, de la ferraille et du bois est gratuit.
Le dépôt des autres types de déchets (DEEE, déchets toxiques …) est interdit pour les entreprises, celles-ci doivent avoir leurs propres filières d'élimination.

Le fonctionnement au quotidien des déchèteries

Les horaires d'ouverture des déchèteries sont adaptés à la saisonnalité et à la fréquentation ; les sites sont complémentaires pour l'accueil des usagers.

Les unités d'œuvre du service déchèteries

En 2018, sur les six déchèteries de la CDCHS, 14 323 tonnes de matériaux ont été réceptionnées hors gravats dont 245 tonnes de déchets ménagers spéciaux (peintures, médicaments, amiante, …), 1 031 tonnes de ferraille, 21 tonnes de batteries, 754 tonnes de déchets meubles (benne Eco-Mobilier) et 663 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).
Le développement des filières a permis de valoriser 56 % des matériaux récupérés.
Il faut ajouter à ce tonnage les 204 tonnes de textiles et les objets et meubles qui ont été détournées des déchèteries par le biais des conteneurs à textiles et de la recyclerie Emmaüs.

Evolution de la valorisation des matières par rapport aux tonnages collectés

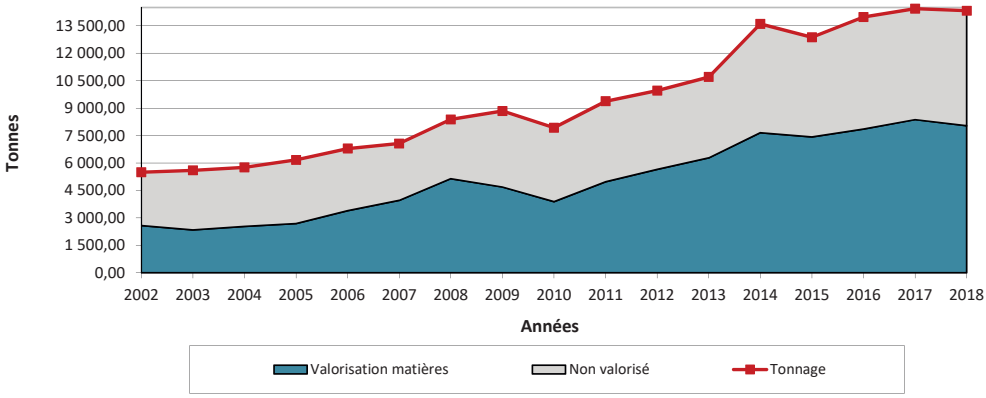

Côté fréquentation, 142 667 entrées ont été comptabilisées cette année sur les six déchèteries de la CDCHS réparties comme soit 139 644 particuliers et 3 023 professionnels. Ceci représente une diminution de 6 % pour les particuliers et une augmentation de 8 % pour les entreprises.

Voici la répartition des différents types de déchets apportés en déchèterie.

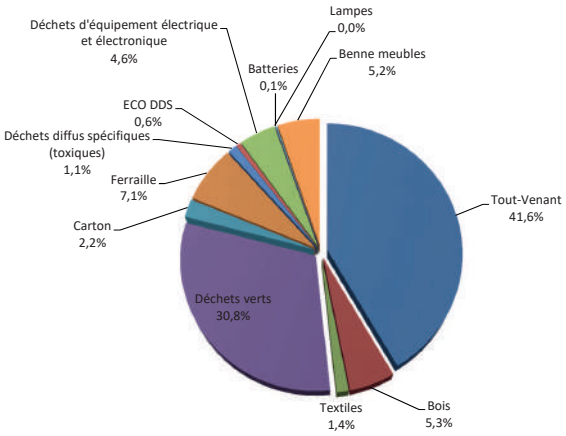

Les tonnages de déchets apportés en déchèterie ont un peu diminué par rapport aux années précédentes, -0,8 % par rapport à 2017. Il s'agit de la première diminution constatée depuis plusieurs années.
Cette diminution est essentiellement due aux tonnages de déchets verts apportés.

C. Le recyclage, le traitement et la valorisation des déchets collectés

Le traitement des ordures ménagères résiduelles

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles vont être stockées à Clérac à l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND). Cette installation, gérée par SOTRIVAL, accepte la totalité des déchets ménagers non valorisables de la Haute-Saintonge.
En se décomposant, les déchets vont produire du biogaz* qui va être lui-même utilisé par l'usine voisine IMERYS, pour chauffer les fours.

Biogaz : gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène. Il contient une forte proportion de méthane (50 %) et possède donc un fort potentiel calorifique et énergétique. Il est produit dans les centres de stockage. Il doit être capté pour éviter les nuisances (odeurs) et la contribution à l'effet de serre. Une fois capté, il peut être valorisé car il constitue une source d'énergie qui se substitue à l'énergie fossile (pétrole).

Le recyclage et la valorisation de la collecte sélective

Tous les déchets issus de la collecte sélective (emballages, bouteilles, papiers,…) ont été envoyés au centre de tri situé à Clérac et géré par SOTRIVAL jusqu'à juin 2018.
Ensuite ils ont été envoyés au centre de tri ATRION situé à Mornac et géré par CALITOM.
Ils vont subir un tri mécanique pour être regroupés par catégories à savoir :

- bouteilles transparentes (PET clair),
- bouteilles transparentes de couleurs (PET foncé),
- bouteilles et flacons opaques (PEHD),
- papiers,
- cartons bruns,
- cartonnettes,
- briques alimentaires (TETRA),
- boîtes de conserve et canettes en acier,
- boîtes de conserve et canettes en aluminium.

Une fois séparés, ces matériaux vont être compactés et mis en balles pour être ensuite expédiés vers leur site de recyclage.

Le verre, collecté séparément, est directement transporté vers la filière de recyclage.

Le recyclage va permettre aux emballages d'avoir une nouvelle vie. En effet, les produits recyclés ainsi obtenus sont présents dans notre vie quotidienne.

Les enjeux du recyclage :

Acier
1 tonne d'acier recyclée = 1,09 m^3 d'eau économisé

Aluminium
30 % de l'aluminium que nous utilisons chaque jour est issu du recyclage

Briques alimentaires
1 tonne de briques alimentaires recyclée = 2 tonnes de bois économisées

Papiers – Cartons
Ils se recyclent une dizaine de fois.
1 tonne de papier recyclée = 2,6 tonnes de bois économisées

Bouteilles et flacons en plastique
1 tonne de bouteilles en plastique recyclée = 830 litres de pétrole brut économisés

Verre
Il se recycle à l'infini. 1 bouteille sur 2 est fabriquée avec du verre recyclé.

RAPPORT TECHNIQUE

Le devenir des déchets triés :

Matériaux	Usine de recyclage	Devenir du déchet
Bouteilles transparentes (PET clair)	Régène Atlantique Bayonne (64)	Bouteilles transparentes Fibres textiles (couettes, peluches, polaires, …)
Bouteilles transparentes de couleur (PET foncé)	Régène Atlantique Bayonne (64)	Fibres textiles (couettes, peluches, polaires, …)
Bouteilles et flacons opaques (PEHD)	MPB Chalons en Champagne (51)	Bancs, arrosoirs, seaux, pots de fleurs, barquettes, gaines électriques, …
Papiers	Chapelle Darblay Grand Couronne (76)	Papier recyclé, papier hygiénique, …
Cartons bruns	Saïca en Espagne	Cartons ondulés
Cartonnettes	Saïca en Espagne	Cartonnettes
Briques alimentaires (TETRA)	Vilella Nord Espagne	Papier cadeau, essuie-tout, …
Boîtes de conserve et canettes en acier	SIRMET Boulazac (24)	Boîtes de conserve, boules de pétanque, tire-bouchons, …
Boîtes de conserve et canettes en alu	SIRMET Boulazac (24)	Trottinettes, TGV, moteurs, …
Verre	St Gobain Emballages Cognac (16)	Bouteilles en verre

La valorisation des déchets collectés en déchèterie

Les matériaux collectés dans la benne de « tout-venant », sont emportés à l'installation de stockage des déchets non dangereux de Clérac et sont enfouis avec nos ordures ménagères résiduelles.

Les cartons sont collectés dans une benne couverte afin d'éviter l'humidité. Ils sont ensuite acheminés vers le centre de tri situé à Clérac afin d'être mis en balles puis envoyés dans une usine de recyclage pour devenir du carton ondulé.

Le bois trié de classe A est apporté à l'entreprise Palette Distribution située à Montlieu la Garde. Ce bois va être mis en plaquettes qui serviront pour les chaufferies.

La ferraille est récupérée par l'Etablissement Pinet de Pons. Elle est triée puis les métaux sont refondus.

Les déchets verts sont transportés à Chermignac pour être traités sur la plate-forme de compostage de Véolia.

Les déchets ménagers spéciaux comme les pots de peinture, les médicaments, l'amiante, les produits phytosanitaires sont récupérés en partie par l'éco-organisme Eco DDS et par la société SIAP pour les non

Eco-DDS. Ils sont ensuite incinérés.

Les déchets d'équipement électriques et électroniques sont récupérés par l'éco-organisme EcoLogic. Ils sont ensuite démantelés et chaque partie est orientée vers la filière de recyclage qui lui convient (plastique, ferraille, …).

Les batteries sont récupérées par l'entreprise PINET à Pons qui se charge ensuite de les envoyer vers l'installation de traitement RECYLEX située à Villefranche sur Saône. Les batteries vont alors être broyées puis fondues afin de créer de nouvelles batteries.

Les lampes usagées sont récupérées par la société RECYLUM. Cela concerne toutes les lampes qui portent le symbole. 90 % de leurs composants sont recyclables et elles contiennent une infime quantité de mercure neutralisé, substance potentiellement dangereuse. Il est donc nécessaire de les collecter afin de les traiter séparément des autres déchets.

Les meubles sont récupérés par l'éco-organisme Eco-Mobilier. Ils sont démantelés et chaque matériau est orienté vers la filière de recyclage qui lui convient.

Les piles sont collectées par l'éco-organisme SCRELEC. Les matériaux contenus dans les piles et accumulateurs vont en être extraits puis traités par pyrométallurgie ou hydrométallurgie. Les métaux ainsi récupérés serviront à la fabrication de nouveaux biens de consommation de notre quotidien comme : les tuyaux de cuivre, pièces automobiles (acier, aluminium), canettes (fer, aluminium), gouttières (zinc), articles ménagers (acier inoxydable), vélos (fer, aluminium, cuivre, nickel, ...), clés (fer, nickel), les piles et batteries neuves, etc.

D. La communication

Le service a participé à la journée « Jonzac Aventure » organisée par la ville de Jonzac. Cette année environ 1 400 enfants ont participé à des jeux sur le tri et la prévention des déchets.

Lors du contrôle de la collecte sélective, les agents de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets ont pu sensibiliser les personnes en porte à porte. Lorsque des sacs jaunes contiennent des erreurs de tri, ils les ramènent aux personnes concernées pour leur expliquer leurs erreurs.
Les agents de sensibilisation continuent de distribuer des plaquettes d'informations sur le tri et la réduction des déchets.

RAPPORT SOCIAL

A. Des professionnels au service des usagers

Le service de collecte

Le prestataire SUEZ Environnement emploie environ 35 personnes qui sont basées sur le site de Plassac.

Secteur d'activité	Poste occupé	Nombre de personnes
Collecte des déchets ménagers	Conducteurs	14
	Eboueurs/Rippeurs	10
Enlèvement des bennes de déchèterie	Conducteurs de camions à bras	5
Responsable du site	Attachée d'exploitation	1
	Assistante	1
Administration	Chef de site	1
Maintenance	Responsable de la maintenance	1
Transfert	Agent de quai Plassac	0,5
	Agent de quai Jonzac	1,5

Pour le SICN, 3 équipes de 2 à 3 agents sont nécessaires pour les collectes en régie. Un agent assure l'encadrement et un autre agent la partie administrative.

La collecte du verre emploie 1 conducteur et 1 encadrant technique.

Le service de collecte nécessite donc au total 45 personnes.

Le service déchèterie

Le fonctionnement des 6 sites est assuré grâce à 12 agents employés par la CDCHS. Les déchèteries de Guitinières, Montendre et Pons comptent 2 à 3 gardiens par déchèterie. Les 3 autres déchèteries ont un gardien chacune.
La recyclerie Emmaüs est gérée par 1 agent employé par la Communauté de Communes.

Le service traitement

Ce service se déroule en 2 phases :

- le centre de tri,
- l'enfouissement.

Le site de SOTRIVAL à Clérac emploie 32 agents au centre de tri ainsi qu'une dizaine d'agents au centre d'enfouissement.
Le centre de tri ATRION situé à Mornac emploie quant à lui 46 personnes.

Le service Gestion des Déchets Ménagers

Au sein de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge, la commission de gestion des déchets ménagers participe au développement et aux orientations. Elle suit la mise en œuvre des décisions, encadre et organise les missions des salariés et veille à leur bonne exécution.
Le service déchets compte 4 personnes : 1 technicien de collecte, 1 animatrice prévention des déchets et 2 agents de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets. Le service est supervisé par le directeur du pôle Environnement, Energie.
Tous travaillent également en collaboration avec les autres services de la collectivité.

Au total, la gestion des déchets en Haute-Saintonge emploie près de 100 personnes, tous services confondus.

B. Les conditions de travail et la sécurité des agents

Le service de collecte

La Communauté de Communes veille au respect des règles de sécurité dans le cadre des collectes des déchets ménagers.
Depuis 2007, la collectivité, en partenariat avec SUEZ Environnement et le SICN, a travaillé sur l'élimination de l'ensemble des risques de collecte conformément à la réglementation R388 de la CNAM modifié par la R437.

La suppression des marches arrière et des manœuvres dangereuses et l'optimisation des circuits de collecte ont permis d'améliorer les conditions de travail des équipages de collecte.

La mise en place de bacs de regroupement a également permis de limiter les ports de charges et d'éviter les problèmes de dos pour les rippeurs.

Le service déchèterie

La sécurité des gardiens est l'une des priorités de la Communauté de Communes.
Un règlement intérieur existe sur chacune des déchèteries en plus du document unique identifiant les risques existants et les moyens d'y faire face.
Chaque agent est équipé d'une tenue conforme à la réglementation permettant d'assurer sa sécurité. Les tenues sont renouvelées régulièrement et adaptées aux saisons pour le confort des agents.
Chaque année, une formation incendie leur est dispensée ainsi qu'une formation pour les produits toxiques depuis 2011 (dispensée par l'éco-organisme ECO-DDS).
Depuis 2011, les déchèteries sont équipées de vidéosurveillance ce qui limite l'intrusion des récupérateurs, et les gardiens se sentent plus en sécurité.
Depuis fin 2013, les agents bénéficient de formation de Sauveteur Secouriste au Travail (SST).

RAPPORT FINANCIER

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a choisi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) comme mode de financement du service, en complément du budget général.
Cette taxe est un impôt local, basé sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement des administrés.
L'activité Tri et valorisation des déchets génère des recettes qui couvrent 17% du coût total du service Déchets. Le solde, soit le coût net, est couvert à 98% par la TEOM en 2018.

A. Dépenses du service

Le service Déchets ménagers est le service de la CDCHS qui possède le budget le plus conséquent de par les nombreux services proposés.

	Coûts bruts
Charges de structure	102 488 €
Collecte OM nord (+ transfert)	235 028 €
Collecte OM centre (+ transfert)	1 428 830 €
Collecte OM sud	342 408 €
Traitement OMR	1 166 887 €
Collecte sélective nord + transfert + tri	258 809 €
Collecte sélective centre + transfert + tri	1 436 420 €
Collecte sélective sud + tri	371 791 €
Déchèterie de Pons	387 056 €
Déchèterie de Lorignac	162 656 €
Déchèterie d'Arthenac	202 762 €
Déchèterie de Montendre	331 112 €
Déchèterie de Guitinières	486 283 €
Déchèterie de St Aigulin	111 804 €
Déchèterie de Clérac	8 591 €
Déchèteries extérieures	63 703 €
Sensibilisation à la réduction de déchets	101 004 €
Communication	33 252 €
Total	**7 230 884 €**

Répartition des charges

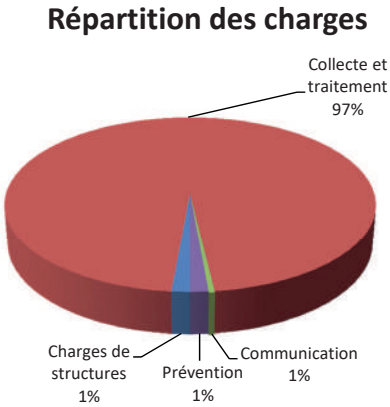

B. Recettes du service

Le tri sélectif contribue à l'apport de nombreuses recettes puisque les produits triés sont vendus. De plus, les différents éco-organismes tels que CITEO, Eco-DDS ou Ecomobilier accordent des aides aux collectivités dans le but de les aider à mettre en place une meilleure collecte et une meilleure valorisation.

Nature des recettes	Montants
Budget Global Intercommunalité	119 921 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	5 706 050 €
Aides diverses (Eco emballages, ADEME,...)	801 946 €
Vente Matière	454 677 €
Participation des entreprises en déchèterie	87 621 €
Aides à l'emploi	60 669 €
Total	**7 230 884**

C. Coût net par habitant

Le coût net correspond aux dépenses du service moins les aides, soutiens et recettes diverses. C'est le coût supporté par la collectivité.

Nature des charges	Coûts nets	Coût net/habitant
Charges de structure	102 488 €	1,51 €
Collecte OMR	1 972 858 €	29,06 €
Traitement sans le transport	1 166 887 €	17,19 €
Collecte sélective + tri des emballages	954 994 €	14,07 €
Déchèterie de Pons	335 082 €	22,12 €
Déchèterie de Lorignac	142 189 €	
Déchèterie d'Arthenac	181 030 €	
Déchèterie de Montendre	280 476 €	
Déchèterie de Guitinières	405 053 €	
Déchèterie de St Aigulin	93 174 €	
Déchèterie de Clérac	2 052 €	
Déchèteries extérieures	63 703 €	
Sensibilisation à la réduction de déchets	92 827 €	1,37 €
Communication	33 158 €	0,48 €
Total	**5 825 971 €**	85,80 €

Soit un coût moyen pour 67 892 habitants
de 85,80 €/habitant.

Coût de revient par habitant depuis 2008

	Coût net en €/ habitant	Taux de la TEOM	Part du financement par la TEOM
2008	68	4,54 %	41 %
2009	72	5,50 %	50 %
2010	71	6,65 %	63 %
2011	67	7,48 %	79 %
2012	66	7,48 %	80 %
2013	75	7,87 %	80 %
2014	79	8,75 %	87 %
2015	75	9,10 %	98 %
2016	76	9,64 %	100 %
2017	76	9,64 %	100 %
2018	86	9,64 %	98 %

D. Investissements

	2017 € TTC	2018 € TTC
Aménagement des déchèteries de Guitinières et Lorignac Achat de bennes et d'équipements pour les déchèteries	922 027	139 155
Achat de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et collecte sélective	81 933	172 000
Achat de colonnes pour la collecte du verre	160 000	152 567
Achat de composteurs	9 797	9 797
Total investissements	**1 173 757**	**473 519**

V. Perspectives 2019

Les marchés de collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective ainsi que le marché de collecte des déchèteries vont être relancés en 2019.

Le nouveau centre de transfert situé à Guitinières sera réceptionné en fin d'année.

L'extension des consignes de tri arrivent en Haute-Saintonge dès juillet 2019 pour 15 communes test seulement. Tout le territoire pourra trier tous les plastiques en janvier 2020.

VI. Extensions des consignes de tri

La loi de transition énergétique a fixé des objectifs ambitieux en matière de recyclage matière, en imposant notamment une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques à l'horizon 2022. Cette étape sera donc franchie en Haute-Saintonge dès début 2020 en partenariat avec Citeo et le centre de tri de Calitom à Mornac

VII. Enjeux financiers

Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)
Les déchets non triés ou résiduels contenus dans les sacs noirs sont source de pollution, il s'applique sur leur traitement une taxe appelée Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) perçue par l'état.
Cette taxe ne cesse d'augmenter de façon importante avec une échéance en 2025 à 65 € / tonne HT soit 71.5 € TTC/tonne. Cette hausse se traduit, sur le volume traité en Haute-Saintonge par enfouissement, à une augmentation globale de plus d'1 million d'euros sur l'ensemble des déchets ultimes (sacs noirs et tout-venant de déchèteries) . Il est donc important de bien trier et de composter tous les déchets fermentescibles afin de réduire le volume des sacs noirs et donc l'impact financier.

Des prix de revente des matériaux à la baisse
Une partie du financement du service public provient de la vente des matériaux issus du tri (Carton-papier , plastique, métaux …). Or les pays asiatiques dont la Chine ont fermé brutalement leurs frontières à ces déchets recyclables. Par conséquent, il s'avère que les prix de rachats sont très fortement à la baisse. Raison de plus pour limiter nos déchets recyclables en évitant par exemple d'acheter des produits sur-emballés et limiter la quantité de papiers à jeter en utilisant un stop pub sur nos boites aux lettres.

Yaourts
Basmati
Sélection
Marie
Colin d'Alaska à la Parisienne
Émincé de cèpes
Marie aime parfumer sa sauce de cibouletté
Colin d'Alaska à la
Émincé de cèpes

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer – CS 70002
17501 JONZAC Cedex

HAUTE SAINTONGE